DÉCLARATION.

Ville ; jaloux de ne rien laiſſer dans l'opinion publique qui puiſſe faire préſumer qu'ils auroient donné ou donneroient adhéſion à des délibérations dont il feroit poſſible d'induire un changement de vœu & d'opinion , ſe font un devoir de manifeſter leurs véritables ſentiments & d'exprimer ceux dont ils ne ceſſeront d'être pénétrés ; En conséquence ils déclarent que la Délibération du 8 Avril portoit, dans une derniere diſpoſition non imprimée , qu'il feroit convoqué par M. Hébert , ancien Syndic , une aſſemblée pour le 25 du même Mois , qui , comme les précédentes , feroit préſidée par lui , & à laquelle MM. Ferry , Frémont & Ducastel , Députés , qui n'avoient comparu à celle du 4 , feroient itérativement invités de ſe trouver , pour rendre à

l'Ordre le compte qui leur avoit été demandé par les précédentes Délibérations ; que cette convocation n'a point eu lieu, parce que M. Ferry, Syndic, a trouvé à propos de convoquer pour le même jour, 25 Avril, *l'Assemblée du Mois*, à laquelle MM. Frémont & Ducastel se sont rendus, ainsi que plusieurs Avocats qui avoient sisté aux Délibérations prises en l'Assemblée de l'Hôtel-de-Ville ; & y avoient souscrit les pétitions contre lesquelles l'Ordre avoit protesté ; que ç'a été à cette Assemblée, présidée par M. Ferry, & sur son recit appuyé par MM. Fremont & Ducastel, qu'on a récueilli les suffrages des Membres qui s'y étoient rendus, en présence de ceux même sur le rapport desquels il étoit question de délibérer ; que de ces indue

& illégale convocation & présidence, il est résulté que le suffrage d'un grand nombre de Membres a été nécessairement gêné ; que d'autres se sont retirés ; & de-là une Délibération portant entr'autres choses : *Que l'Ordre convaincu du zele, de l'intelligence & de l'exactitude avec lesquels MM. ses Députés se sont comportés dans leur mission, leur en fait ses sinceres remerciments, & a arrêté qu'elle sera imprimée*, & que le rapport déposé par M. HERVIEU au Secrétariat de l'*Ordre*, *lui sera rendu par M. le Sécrétaire.*

Pourquoi les Soussignés désirant manifester leur vœu dans toute sa pureté, en persistant aux Délibérations prises par l'Ordre les 31 Mars, 4 & 8 Avril derniers ; aux instructions données à ses députés, & à ses protesta-

tions notifiées & imprimées, déclarent n'avoir donné & ne vouloir donner aucune adhésion à la Délibération prise le 25 Avril dernier & suite d'icelles; & arrêté que la présente Déclaration sera imprimée; & un exemplaire remis au Sécrétariat de l'Ordre.

Ce 6 Mai 1789.

Signés

Bréant.
Jamet.
Lavenu.
Gosestre.
Caré.
Guillibaut.
Flavigny.
Dieres.
Héliot.
Andrieu.
Lizot.
La Foi.
Le Touc.
Crevel.
Le Rebours.
Tuvache.
Viard.
Géricault.
Marie.
Restout.
Le Danois.
Chrestien.
Dupont.
Simon de la Grandfray.
Gady-Delavigne.

Tocqueville.
Le Côutour.
Hervieu du Homme
Isabel.
Brulay de Marigny
Le Fourdrey.
Foulon.
Huard.
Huet.
Duclos.
De Grenthe.
Leporcq de Lannoy.
Morel.
Lavenu le jeune.
Héron d'Agironne.
Marquier.
Follain.
Le Page.
Rousselet.
Heudes.
Mariette.
Delamare.
Yvelin de Béville.
Delacroix.
Lizot le jeune.
Yvelin.
Vauchel.
Tiphagne.
Le Gingois.

De l'Imp. de la veuve MACHUEL, rue S. Lo. 1789.